



1/Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom du produit perfect oil TR2 15W 40

Utilisation du produit perfect oil SAE40 TP2 est une huile Monograde de première qualité, destinée à la lubrification des moteurs Diesel et Essence.

Fournisseur Z.I N°2 lot 21 Radès, TUNISIE
Tel : +216 29 383 745
web: www.stg.com.tn

2/Information sur les composants

Perfect oil 15W 40 TR3 est une huile Multigrade de première qualité, fabriqué à base d'huile minérale paraffinique et d'additifs de haute qualités

3/Identification des dangers

Risques physiques/chimiques classé dangereux.

Risques pour la santé classé dangereux.

Risques pour l'environnement Probablement non nocif pour les organismes aquatiques.

Effets et symptômes Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau Nocif par contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée.

Inhalation Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Effet irritant, Maux de tête, Etourdissements, Nausées, Confusion mentale, Perte de conscience.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger (CLP) H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312+H332 - Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (CLP) P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/. P331 - NE PAS faire vomir. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

4/Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

INGESTION : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

| | |
|--------------|--|
| INHALATION | Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin. |
| ASPIRATION | Si l'on soupçonne qu'il y'a eu aspiration, transporter d'urgence à l'hôpital |
| Y E U X | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. |
| VOIE CUTANEE | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver abondamment à l'eau/. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| | il y a risque d'introduction du produit dans l'organisme. Le blessé doit être transporté à l'hôpital même en même en l'absence de blessure apparente. |

5/Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

| | |
|--|---|
| Moyens d'extinction Utilisables | En cas d'incendie, utiliser de l'eau micronisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du dioxyde de carbone. NE PAS utiliser de jet d'eau. |
| Non utilisables | Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO ₂). Non identifié. |
| Produits de décomposition dangereux | Non identifié |
| Risques d'incendie/d'explosion inhabituels | Non identifié |
| Protection des intervenants | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu |

6/Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | |
|--------------------------|---|
| Précautions personnelles | Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat. |
|--------------------------|---|

Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage

Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un Déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Minimiser le contact du produit déversé accidentellement avec le sol pour prévenir son écoulement dans les eaux superficielles. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

Protection individuelle lors d'un grand déversement

Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants.

7/Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

| | |
|-------------|--|
| Manutention | Laver abondamment après usage. Éviter les oxydants puissants. |
| Entreposage | Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. |

8/Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

| | |
|---------------------------------------|--|
| Limites d'exposition professionnelle | Aucun seuil limite d'exposition (OEL) n'est établi pour ce produit. |
| Mesures de contrôle de l'exposition | Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. |
| Équipement de protection individuelle | S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail. Se laver les mains après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller aux Mesures d'hygiène sanitaires, de même qu'à la fin de la journée. |
| Système respiratoire | Pas nécessaire. Toutefois, le recours à une ventilation appropriée fait partie des bonnes pratiques de l'industrie. |
| Peau et corps Mains | Rien n'est obligatoire ; cependant il est préférable de porter des vêtements de protection. Rien n'est obligatoire ; cependant il est préférable de porter des gants. |
| Yeux | Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. |

9/Propriétés physico-chimiques

| | | |
|------------------------------|------------------------------|-------------|
| Densité à 15°C | 0.900kg/m ³ | ASTM D 1298 |
| Point d'éclair, COC | 220°C | ASTM D 93 |
| Point d'écoulement | -9 °C | ASTM D 97 |
| Viscosité cinématique à 40°C | 110 mm ² /s (cSt) | ASTM D 445 |
| à 100°C | 14.5mm ² /s (cSt) | ASTM D 445 |
| Indice de viscosité | 135 | ASTM D 2270 |

10/Stabilité du produit et réactivité

Incompatibilité avec différentes substances Polymérisation Dangereuse

Réactif avec agents comburants Ne se produira pas.

11/Informations toxicologiques

Toxicité aiguë Contact avec la peau: Nocif par contact cutané. Inhalation: Nocif par inhalation.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

forte toxicité, produit cancérigène peut causer de forte irritation respiratoire oculaire et cutanée

Groupe 3 : Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'Homme

12/Informations toxicologiques

Persistence/ dégradabilité Biodégradabilité inhérente à sa composition

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mobilité | Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines. |
| Potentiel bioaccumulatif | Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires. |
| Risques pour l'environnement | Probablement non nocif pour les organismes aquatiques. |
| Autres renseignements écologiques | Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène. |

13/Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

| | |
|---|---|
| Remarques sur l'élimination des déchets / Information sur les déchets | Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. |
|---|---|

14/Informations relatives au transport

Classé non dangereux pour le transport

15/Informations réglementaires

Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne

| | |
|--|-------------|
| Maladie(s) professionnelle(s) Surveillance médicale | Non classé. |
|--|-------------|

16/Autres informations :

Néant